Commune de Dizy

Plan d'affectation communal

Approuvé par la Municipalité de Dizy dans sa séance du 1er novembre 2021

Le Syndic : La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique du 17 novembre au 16 décembre 2021

Le Syndic : La Secrétaire :

Adopté par le Conseil général dans sa séance du 11 octobre 2022

Le Président : La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique complémentaire du 9 mars au 7 avril 2024

Le Syndic : La Secrétaire :

Adopté par le Conseil général dans sa séance du 12 juin 2024

Le Président : La Secrétaire :

Approuvé par la Municipalité de Dizy dans sa séance du 10 mars 2025

Le Syndic : La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique complémentaire 2 du 5 avril 2025 au 5 mai 2025

Le Syndic : La Secrétaire :

Adopté par le Conseil général de Dizy dans sa séance du 17 juin 2025

Le Président : La Secrétaire :

Approuvé par le Département compétent,
Lausanne, le
La Cheffe de Département :

Entrée en vigueur, le

P. GMÜR CONSEIL & DEVELOPPEMENT SÀRL
Ch. de Villardin 14 | 1004 Lausanne | T: 021 683 02 77 | www.pg-cd.ch | info@pg-cd.ch

Plans établis sur la base des données cadastrales du 8 juillet 2024, fournies par le bureau ALPHA-GEO – Ingénieurs et Géomètres SA – 1040 Echallens.

Certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par l'ingénieur géomètre breveté, Sébastien Hämmerli.

Le : Signature :

P. GMÜR CONSEIL & DEVELOPPEMENT SÀRL
Ch. de Villardin 14 | 1004 Lausanne | T: 021 683 02 77 | www.pg-cd.ch | info@pg-cd.ch

LEGENDE

Restrictions de droit public relevant de la procédure LATC

Périmètre du plan d'affectation communal

Zones d'affectation

- Zone centrale A 15 LAT
- Zone centrale B 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics A-D 15 LAT
- Zone de verdure A 15 LAT
- Zone de verdure B 15 LAT
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Aire forestière 18 LAT à titre indicatif
- Zone affectée à des besoins publics E-F 18 LAT

Contenu superposé

- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT
- Autre zone superposée : zone d'extraction et de dépôt de matériaux 18 LAT

Restrictions de droit public relevant de procédures liées à celle de la LATC

Constatation de nature forestière

- Limite forestière statique selon constatation de la nature forestière (art. 24 LVLFo) du 13.02.2020
- Limite de la bande inconstructible des 10 mètres à la limite forestière statique

Conformité

Patrimoine culturel

- Bâtiment d'intérêt régional (note *2*) au recensement
- Bâtiment d'intérêt local (note *3*) au recensement
- Région archéologique
- Voie historique d'importance nationale (IVS)

Mobilité

- Itinéraire de randonnée pédestre

Protection de l'homme et de l'environnement

- Zone S1 de protection des eaux
- Zone S2 de protection des eaux
- Zone S3 de protection des eaux
- Espace réservé aux eaux (ERE)

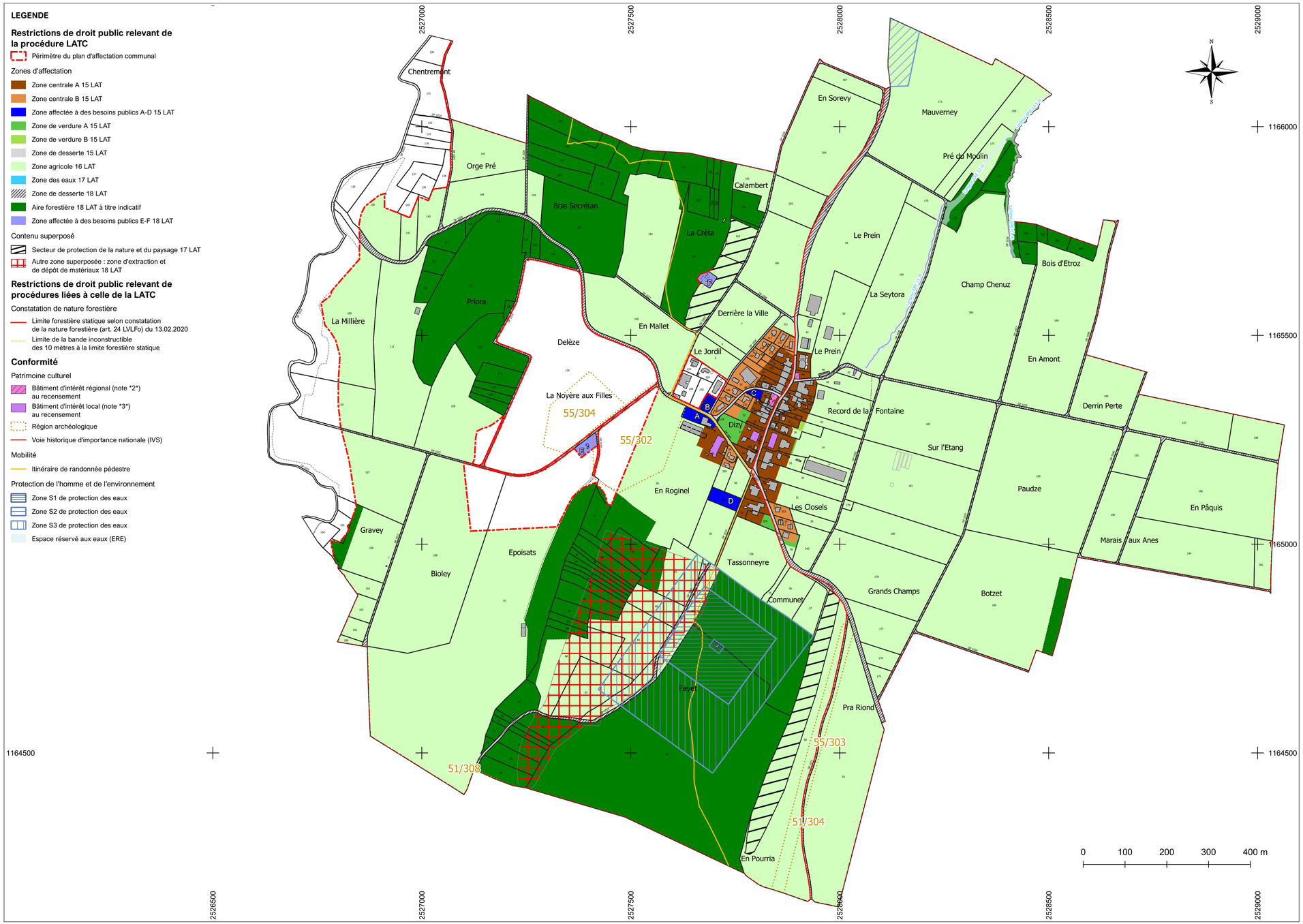

ALPHA-GEO - Ingénieurs et Géomètres SA
DT 5481-024 - Echallens, le 30 juin 2025

1:5000
Mensuration graphique numérisée
Source : Géodonnées Etat de Vaud du 08.07.2024